
NOUVELLES SUR LE COTON – 27 mars 2006

La soumission du C4 en date du 1^{er} mars: un coup d'envoi aux véritables négociations sur le fond

Le 1^{er} mars, le C4 a déposé sa soumission **TN/AG/SCC/GEN/4**¹, qui introduit des concepts pleinement opérationnels pour des modalités spécifiques relatives au coton. Cette soumission détaillée comprend:

- a) Des formules visant à réagir à la décision de traiter le coton “de manière spécifique, ambitieuse et rapide” eu égard au soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, ainsi qu'à mettre en œuvre cette décision;
- b) L'introduction du concept relatif à la manière de mettre en œuvre le même niveau d'ambition et de spécificité dans ce qui a trait aux disciplines applicables à la catégorie bleue tout en évitant que des changements de catégories n'annulent les efforts consentis dans le soutien de la catégorie ambre;
- c) Le lancement du processus d'élimination intégrale de tout soutien ayant des effets de distorsion des échanges, quelle que soit la couleur des catégories;
- d) Le “*mécanisme pour faire face aux baisses de revenus dans le secteur du coton jusqu'à la fin des subventions*” sous la forme de filets de sécurité à court terme pour les producteurs, liés à l'engagement de réformer ce secteur à long terme; à convenir dans le cadre de l'engagement unique et au sein de celui-ci.

Par cette soumission, le C4 a désormais apporté la contribution de fond pour la mise en œuvre des engagements pris par les Membres en juillet 2004 et en décembre 2005 de traiter le coton “*de manière ambitieuse, rapide et spécifique*” et de faire en sorte que, “*... en tant que résultat des négociations, les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges soient réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale qui sera convenue et que ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable. Nous nous engageons à donner la priorité au cours des négociations à l'obtention d'un tel résultat.*”

¹ Voir le texte intégral de la soumission transmis en annexe à la présente note d'information

Les modalités proposées par les quatre pays producteurs de coton sont libellées d'une manière qui permet – et, en fait, impose – la négociation immédiate et indépendante de modalités spécifiques pour le coton. Vu la manière dont la proposition est rédigée, même une décision définitive sur le coton n'anticiperait ni n'influerait en rien sur le résultat dans l'agriculture. Cette proposition intègre la demande des Membres d'associer les niveaux d'ambition dans l'agriculture en général et dans le coton en particulier. La proposition du C4 prévoit un "niveau d'ambition supplémentaire" dégressif parallèlement à un niveau d'ambition croissant pour l'agriculture en général.

Cette proposition est en fait l'une des seules propositions concrètes et opérationnelles qui touche aux modalités à convenir d'ici le 30 avril. Elle constitue donc une contribution bienvenue au processus de négociation, et a permis au Président du Comité des négociations agricoles de la citer en exemple et d'exhorter les délégations à suivre cet exemple en soumettant des propositions concrètes et novatrices pour faire avancer ces négociations. Les délégations, tout en saluant la proposition, ont réservé leur position jusqu'à ce qu'elles aient eu le temps de l'analyser.

La soumission a déclenché un vif débat public. Le Conseil national du coton des Etats-Unis a été parmi les premiers à exprimer ses inquiétudes. Jusqu'ici, ce débat est resté confiné à des plates-formes échappant aux enceintes de négociation de l'OMC. Ni le sous-comité du coton réuni le 2 mars, ni la semaine agricole du 20 au 24 mars n'ont paru en mesure de traiter cette proposition qui offre pourtant une occasion rare d'entamer des négociations concrètes dans une situation qui réclame à grands cris des signaux positifs. D'un côté, on peut le déplorer, car c'est là une occasion de perdue; mais il reste encore assez de temps pour reprendre les éléments de cette proposition en vue d'une décision quant au fond sur le coton avant l'échéance d'avril. D'un autre côté, la réticence des grands partenaires commerciaux à aborder le fond de la proposition du C4 atteste de la valeur et de l'exhaustivité des modalités proposées. Il incombe désormais aux Africains de s'assurer que cette proposition soit discutée "de manière rapide".

Afin d'assurer le respect intégral du mandat relatif au processus spécifique pour le coton à l'OMC, la proposition a été strictement limitée aux questions spécifiques concernant le coton. Aucune question horizontale, telle par exemple que les disciplines générales sur les catégories bleue et verte, n'a été reprise, parce que ces questions doivent être abordées dans les négociations générales sur l'agriculture. Nonobstant cette auto-limitation, il ne faut pas perdre de vue que bien que le coton ait son processus spécifique, le résultat final dans l'agriculture restera décisif pour le coton aussi. Si l'on n'aborde pas convenablement les disciplines des catégories bleue et verte dans le processus de négociation restant, nous devons nous attendre à ce que même le résultat le plus

ambitieux et le plus différencié en faveur du coton soit anéanti par des changements purs et simples de catégories, avec le transfert de mesures de la catégorie ambre aux catégories bleue et verte. Le C4 serait bien avisé de rechercher parmi les Membres un soutien maximum non seulement en faveur de sa soumission concernant des modalités spécifiques pour le coton, mais aussi pour des dispositions et disciplines appropriées en ce qui concerne les mesures au titre de l'art. 6.5 de l'actuel Accord sur l'agriculture et pour celles conformes à l'Annexe 2 dudit Accord.

Durant la semaine agricole qui s'est achevée vendredi dernier 24 mars, les Membres se sont apparemment concentrés sur la discussion des différentes simulations relatives à l'ouverture des marchés, telles qu'énoncées par des Membres ou des Groupes. Malgré son importance dans le cadre du processus de négociation, cet exercice ne fait pas avancer les négociations en tant que telles. Dans ce contexte, il est manifestement difficile pour le C4 de retenir l'attention des Membres et des négociateurs en vue de discuter de modalités de fond pour le coton. Néanmoins, le C4 bénéficie de l'appui et du soutien de la décision prise à Hong Kong, dont le texte stipule:

“Les Membres conviennent que l'objectif est qu'en tant que résultat des négociations, les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges soient réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale qui sera convenue et que ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable. Nous nous engageons à donner la priorité au cours des négociations à l'obtention d'un tel résultat.”

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site: www.ideascentre.ch

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse
T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41